SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
Avenue Galilée 5 bte 2 - 1210 Bruxelles

ACTE D'AUTORISATION

Renouvellement de l'autorisation nationale

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1.Le meta SPC:

Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide-Appât prêt à l'emploi: pâte – META SPC 2
est autorisé conformément à l'article 31 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 20/02/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d' autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:
  RENTOKIL INITIAL LIMITED
  Numéro BCE: /
  Hazel House / Millennium Park
  IE W91 PXP3 Naas

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:
  - Brodifacoum 25 paste

- Numéro d´autorisation du meta SPC: BE2020-0037-03-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
  - RB - Appât (prêt à l'emploi)

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Brodifacoum (CAS 56073-10-0): 0.0025% - 0.0025%

- Substance préoccupante:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): 0.018% - 0.022%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

14 Rodenticides Exclusivement autorisé dans la lutte contre les rats et les souris.

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 24 mois

- Organismes cibles:

  - Rattus rattus
  - Mus musculus
  - Rattus norvegicus

§2.Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide-Appât prêt à l'emploi: pâte – META SPC 2:

  RENTOKIL INITIAL SUPPLIES, GB

- Fabricants Brodifacoum (CAS 56073-10-0):

  PELGAR INTERNATIONAL, FR
  SYNGENTA CROP PROTECTION AG , CH

§3.Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l´utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Brodifacoum Family - PT14- Famille du produits Biocide, avec le numéro d'autorisation BE2020-0037-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Considérant
  - la nécessité de protéger l'humain contre les rongeurs, qui peuvent être porteurs de maladies, détériorer les bâtiments et souiller les aliments ;
  - l'importance des substances anticoagulantes pour la diversité chimique des moyens de lutte contre les rongeurs ;
  l'autorité compétente belge a adapté les conditions d'usages du produit biocide Brodifacoum Family PT14 conformément aux critères de l'article 19(5) du Règlement (UE) n°528/2012. La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus est autorisé en Belgique pour les usages et dans les conditions précisés dans le RCP.

  Ces usages sont autorisés en Belgique conformément aux critères de l'article 19(5) du Règlement (UE) n°528/2012 et ne sont valables que si les mesures de gestion des risques appropriées sont appliquées.

  Ces mesures de gestion des risques sont celles spécifiées dans le RCP et sont en accord avec la note d'information des Autorités Compétentes pour les produits biocides (CA-

March23-Doc.4.15).

§4.Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - catégorie 2

§5.Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

  Conformément à l'article 36 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.
  Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

  Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Mains	Gants		EN 374-1: 2003	Oui	Non

Bruxelles,
Meta SPC dans une famille de produits le 4/2/2021
Modifications majeures d'une autorisation nationale, le 12/07/2022
Amendement d'une autorisation nationale, le 27/03/2023
Amendement d'une autorisation nationale, avec effet à partir du 01/07/2024 le 09/08/2024

Renouvellement de l'autorisation nationale,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 22/05/2025